

API PROVENCE

RAPPORT ACTIVITE 2018



17 BAILLEURS SOCIAUX

Les communes sur nos territoires d'intervention, les acteurs publics et privés, Action Logement, le syndicat de l'Hôtellerie et le secteur associatif

« Ils nous ont fait confiance, nous avons travaillé avec eux.

Ensemble nous avons participé au développement de territoires plus accueillants, plus solidaires et plus cohérents.

Nous les remercions d'avoir donné une chance aux valeurs que nous défendons. »

LIVREE EN 2019

Jardin Secret, Résidence Sociale pour les jeunes actifs et saisonniers à Antibes, partenariat avec 3F résidences



UNE CULTURE PARTENARIALE

L'année 2018 a été marquée par de nombreuses évolutions du contexte général, avec la mise en place de la loi ELAN et son impact sur les organismes HLM. Pour mémoire, API Provence gère des résidences appartenant à 17 bailleurs sociaux différents. De fait, ils sont tous directement et/ou indirectement concernés par cette réforme législative. Tous les organismes ont dû intégrer les nouveaux prélèvements (CGLLS), ainsi que la réduction des loyers sociaux (RLS) et l'évolution du taux de TVA.

Au-delà des incidences financières pour les organismes, c'est avant tout la morosité ambiante qui a prévalu. Les bailleurs sociaux ont mal perçu cette réforme qui va les affecter fortement à terme, avec une réduction de leurs fonds propres et une nécessaire redéfinition de leurs plans stratégiques.

Pour API Provence, en dehors de la fragilisation de ses partenaires, la gestion courante a été peu affectée par ce changement. En revanche, c'est sur l'avenir et les projets en cours mais non livrés, que l'association a été touchée, avec notamment l'augmentation du taux de TVA de 5,5% à 10%. Plusieurs opérations ont été concernées par ce changement de TVA qui a fait croître les prix de revient des projets, sans augmentation des aides. Le montage d'opération dit « transparent » pour les résidences sociales a donc induit une augmentation du loyer pour le gestionnaire dans des opérations qui peinaient antérieurement à s'équilibrer. C'est grâce à un dialogue ouvert et des liens étroits avec les organismes HLM concernés que des solutions ont pu être trouvées, minorant ainsi l'impact, mais ne le supprimant pas totalement.

Enfin, pour clore ce volet, les opérateurs HLM ont dû revoir leurs priorités et certaines opérations en cours ont peine à voir le jour, car ne rentrant plus dans les axes d'interventions desdits organismes. Il est évident que l'exercice 2018 marque un véritable tournant dans la politique du logement avec un désengagement croissant de l'Etat au plan financier et un report sur les organismes HLM pour la production neuve, via une mobilisation de leurs fonds propres. C'est en 2019 que l'on mesurera les changements et les stratégies de regroupement imposées par la loi dans la continuité ce qui a été annoncé en amont.

« Les projets API Provence et API Séniors sont de véritables engagements de société qui impliquent la conviction et l'implication de nombreux acteurs »



Inauguration de la résidence sociale pour artistes « Palanque » à Vence le 6 juillet 2018

Au-delà de cette évolution contextuelle, API Provence a mis en place une nouvelle organisation interne pour continuer la professionnalisation des équipes et structurer l'association au regard de la croissance à venir. L'organigramme a été revu, privilégiant une approche métier et mettant l'accent sur la proximité quotidienne. L'enjeu est de poursuivre l'uniformisation des procédures pour garantir une homogénéité d'action et un meilleur service aux usagers et résidents.

Cette restructuration s'est accompagnée d'un recentrage de l'équipe de direction, avec un renouvellement de l'équipe de cadres tout au long de l'exercice 2018. L'application de la réorganisation s'est faite en mars 2018 après les consultations des instances représentatives du personnel durant le premier trimestre. Le comité de direction nouvelle mouture s'est structuré puis renforcé avec une nouvelle directrice de l'exploitation en mai, puis une directrice des ressources humaines en septembre 2018.

Quant aux équipes de proximité, le principal changement a concerné la création de responsables de résidences garant de la gestion locative et de l'interface avec les résidents. Une large partie des postes ont été pourvus en interne, avec des évolutions de poste pour les assistants de gestion et travailleurs sociaux qui ont souhaité se positionner. Les travailleurs sociaux travaillent désormais en binôme avec les responsables de résidences afin de garantir une meilleure efficacité de la gestion locative et sociale.

Dans la recherche d'amélioration de l'intervention associative, des outils d'exploitation ont été mis en place, notamment pour la gestion des interventions techniques. L'objectif est de renforcer la communication entre agents et direction pour un meilleur suivi de l'activité et un service plus efficace auprès des résidents. De plus, ce type d'outils permet une analyse plus fine de l'activité afin de définir des orientations stratégiques pour l'avenir et d'augmenter la maîtrise des coûts.

Plus globalement, le choix managérial de cette réorganisation s'est voulu participatif. Des groupes de travail thématiques ont été impulsés mobilisant les équipes afin de construire des procédures cohérentes et duplicables sur l'ensemble du territoire régional.

L'exercice est vertueux et génèrera pour la suite un fonctionnement sécurisé et efficace. Néanmoins pour l'exercice 2018, cela a généré de nombreux questionnements et des phases de réglages intenses. La mouvance des procédures a impacté le quotidien mettant parfois les agents en difficulté. Par ailleurs, la gestion courante a été assurée et la force du quotidien a continué à exercer sa pression sur les salariés d'API Provence.

En synthèse, la réorganisation était indispensable et les chantiers ouverts démontrent, s'il en était encore nécessaire, l'obligation d'évoluer. Mais comme prévu cela ne s'est pas déroulé sans heurts et les équipes salariées d'API Provence ont assuré le bon déroulement de l'activité avec un service au résident à l'écoute et engagé.

Service Corsica Nice Est



*Chantier de la résidence sociale
Le Carami à Hyères livrée en mai 2019*



Comme cela vient d'être indiqué, les affaires courantes se sont prolongées et au-delà de la gestion locative, les différentes directions se sont mobilisées. La direction de l'ingénierie sociale a consolidé certaines actions comme le CORSA à l'initiative du Département des Alpes Maritimes.

Ce dispositif d'accueil et d'orientation des futurs bénéficiaires du RSA favorise une grande réactivité vis-à-vis des usagers avec un accès accéléré au service idoine. Il s'agit d'un dispositif pilote au plan national et API Provence a présenté sa méthodologie aux côtés du département des Alpes-Maritimes auprès d'autres départements français. Une part de ce mode d'intervention est d'ailleurs reprise dans le plan de lutte contre la pauvreté que le Président de la République a dévoilé en fin d'année.

Enfin, la dynamique de développement se poursuit intégrant :

- les transformations de nos anciens foyers de travailleurs migrants en résidences sociales (La Seyne sur Mer, Hyères les Palmiers et le Luc en Provence),
- les projets en cours avec finalisation de plan de financement, conventions et suivi de chantiers comme les résidences autonomie de Grasse (Porte Neuve) et Villeneuve Loubet, la résidence pour jeunes actifs à Marseille (la Calanque), la résidence pour travailleurs saisonniers de Juans les Pins, la pension de famille d'Antibes, la résidence pour femmes seules avec enfant et le FJT d'Avignon par exemple....
- les projets à l'étude ainsi que les réponses à appels à projet.

Toujours dans la rubrique du développement, le concept de résidences services seniors continue à être promu. Un protocole d'accord national a été signé avec la société CBRE, spécialisée dans la commercialisation de biens immobiliers gérés, afin d'accompagner API Senior et les promoteurs dans la vente en bloc des opérations.

Divers fonds d'investissements, banques et autres investisseurs institutionnels ont été rencontrés en fin d'année 2018. La grande difficulté provient du nouveau positionnement d'API Provence sur le secteur marchand, avec un produit innovant au sein d'un marché à ce jour inexistant ciblant les seniors à revenus moyens. L'année 2018 sera néanmoins à marquer d'une pierre blanche puisque le premier programme conçu sur le modèle API Seniors a été finalisé via la signature d'un Bail en Etat Futur d'Achèvement (BEFA) entre la société de promotion immobilière ALTAREA COGEDIM, la CDC Habitat en qualité d'investisseur institutionnel et API Provence au titre de gestionnaire. Le bail commercial qui lie CDC Habitat et API Provence a été signé pour une durée de 20 ans, avec une livraison programmée pour septembre 2020.

Le rapport qui suit présente plus en détail l'ensemble des activités d'API Provence pour l'exercice 2018 et s'achèvera par les perspectives 2019.

LES CHIFFRES CLEFS

2357 places

2000 logements

15 000 personnes
accompagnées dans ou vers
le logement

Taux d'occupation
85.10%

Taux impayés 0.45%

NOTRE ACTION



*Le Foyer de Jeunes Travailleurs, Clos
Notre Dame à Grasse*



LES RESSOURCES HUMAINES

Effectif global d'Api Provence

153 collaborateurs essentiellement sur le terrain accompagnent chaque jour les bénéficiaires de nos prestations. Réparti en 6 grands métiers, l'accompagnement social, la gestion locative et administrative, la maintenance et l'entretien, les fonctions supports, l'encadrement et le secteur missions et développement, le personnel est formé pour répondre dans une dynamique bienveillante aux problématiques des personnes prises en charge.

Cinq emplois en contrat à durée déterminée du service CORSA recrutés en 2017 ont été pérennisés dans le cadre de contrat à durée indéterminée en 2018. Par ailleurs, il a été conclu au sein de ce même service de nouveaux CDD.

La gestion des ressources est la garantie d'un service de qualité en phase avec les divers cahiers des charges des financeurs, mais surtout des résidents.

L'année 2018 a été une année de réflexion et d'impulsion pour le déploiement d'une nouvelle organisation, celle-ci garantissant l'articulation des salariés autour du développement prévu pour les 5 années à venir.

LES CHIFFRES CLEFS

153 salariés

124 CDI

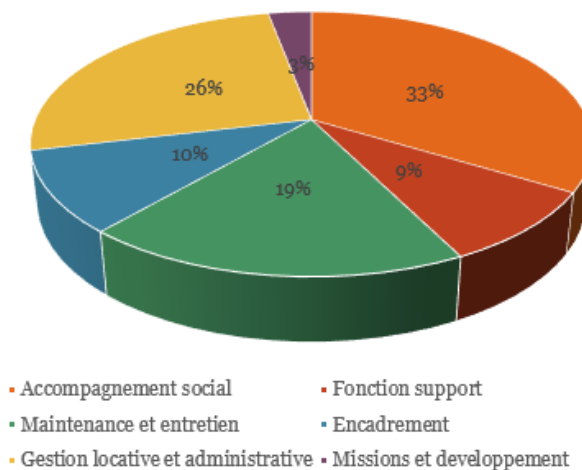
60 intervenants dans l'action sociale

15 000 personnes accompagnées dans ou vers le logement

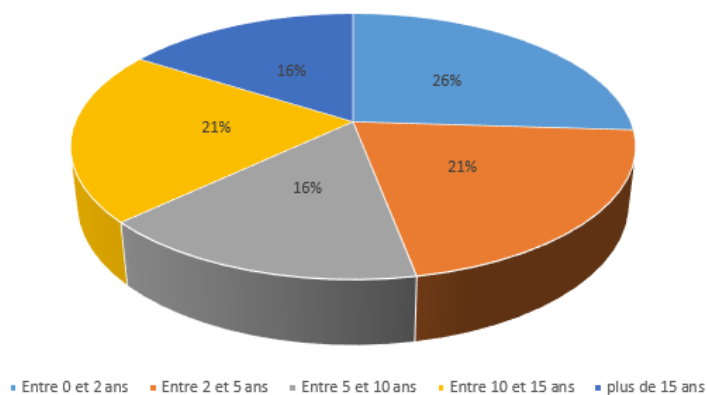
4 000 personnes accompagnées

LES DOMAINES DE COMPETENCES

Population salariale par domaine d'activité

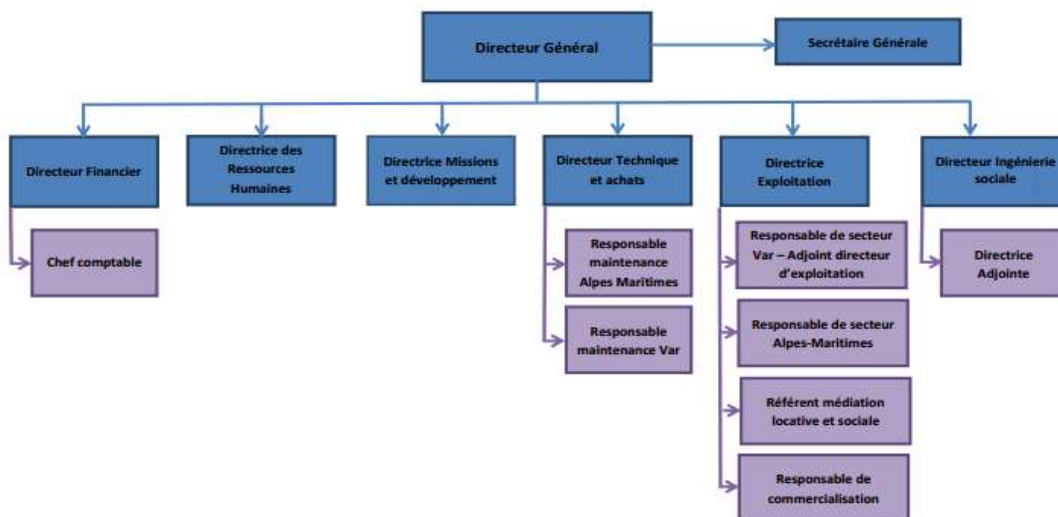


Ancienneté des salariés



74% de notre effectif a une ancienneté supérieure ou égale à 2 ans

ORGANIGRAMME ENCADREMENT API PROVENCE EN 2018



LES CHIFFRES CLEFS

2 766 personnes accueillies

1 711 personnes
accompagnées

19 résidences sociales

4 résidences étudiantes

5 Foyers Jeunes
Travailleurs

7 Foyers de Travailleurs
Migrants

1 Résidence autonomie
séniors



Résidence étudiante Sky Valley
à Nice

LA GESTION LOCATIVE ET SOCIALE

Une nouvelle organisation au service des personnes accueillies

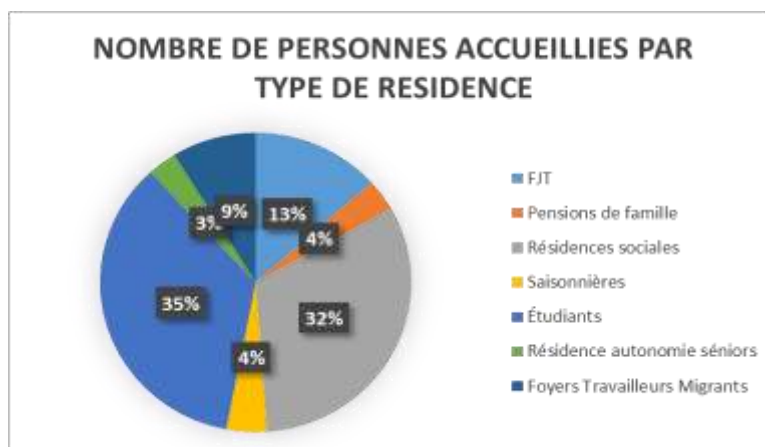
L'année 2018, a été pour API Provence une année de fort changement notamment pour la Direction de l'Exploitation.

En effet, la mise en place de la nouvelle organisation a fortement impacté notre mode de fonctionnement, offrant l'opportunité pour l'Association de remettre le résident au cœur de notre système, pour l'accompagner, au plus près de ses besoins, à travers le logement que nous lui proposons.

Pour conforter la mise en place de cette organisation, un travail a été engagé avec les équipes pour harmoniser les pratiques, sur l'ensemble des territoires d'intervention d'API Provence, et, affiner les complémentarités entre Responsables de Résidences et Accompagnateurs sociaux, mais aussi entre les autres directions d'API Provence, notamment avec la Direction Technique et Achat.

L'ensemble des processus liés à la gestion locative a été réinterrogé, et pour chacun d'entre eux, les procédures ont été réécrites et adaptées à la spécificité de chacune des activités de la DEX. Il faut noter que ce travail a fait l'objet d'une forte mobilisation des équipes de la Direction de l'Exploitation mais également des équipes des autres directions. Outre l'investissement de chacun, il a permis à chacun de mieux appréhender sa nouvelle mission et de mieux connaître le champ d'intervention des autres acteurs d'API Provence.

Les responsables de résidence sont les garants du bon fonctionnement de la résidence, en matière de Gestion locative. Ils ont en charge la gestion administrative et comptable, ainsi que l'ensemble des actes en lien avec les entrées et sorties. Ils sont les interlocuteurs privilégiés des résidents et des partenaires du territoire de proximité de la résidence.



En matière d'accompagnement des résidents accueillis par API Provence, outre un accompagnement individuel, nous développons, sur les différents territoires, des actions collectives en lien avec différents partenaires.

Plus concrètement, les actions mises en place ont permis d'aborder les thématiques suivantes :

- **La santé** : Ateliers de sensibilisation aux comportements à risques, sophrologie, estime de soi, groupes de paroles, etc. Partenariat avec AIDS, la mutualité française, etc.
- **L'emploi** : Aide à la rédaction de CV, transmission de CV, accompagnement des résidents à des forums de l'emploi. Partenariat avec la Mission Locale, les agences d'intérim, l'inspection du travail, les syndicats professionnels.
- **Le budget** : Gestion d'un budget et compte en banque. Partenariat avec des banques et une association de consommateurs (CLCV).
- **Le logement** : Ateliers ludiques autour de jeux (Kijoulou, Permis de louer, etc.) qui permettent aux résidents de s'informer et de se mettre en situation de recherche de logement. Partenariat avec le service CLLAJ, l'ADIL, les services logements des territoires, des agences immobilières,
- **Les ecogestes** : Sensibilisation aux économies d'énergie, notamment en partenariat avec EDF, mobilisation des ambassadeurs du tri, approche écologique et environnementale à travers supports culturels (cinéma) ;
- **Citoyenneté** : Actions de sensibilisation aux enjeux sociaux, mobilisation des résidents sur le Conseil de Vie Sociale. Partenariat avec Amnesty, HARJES, etc.
- **Le sport** : Organisation de tournois de foot, participation matches de Basket, coupe de monde féminine de foot, etc.
- **La culture** : sorties cinémas, expositions, etc. Partenariat avec Culture du cœur.
- **Sorties « vacances »** : plage, rivière, festival d'Avignon. Partenariat avec la Fondation Abbé Pierre.

L'accompagnement individuel permet, en collaboration avec les acteurs du droit commun, et à travers un Plan Individuel d'Accompagnement Personnalisé de :

- **Identifier** les difficultés rencontrées par la personne accueillie,
- **Mettre en place** les actions nécessaires,
- **Etre présent**, si besoin, dans les actes de la vie quotidienne,
- **Travailler**, le cas échéant, l'accès au logement autonome.

Zoom sur les actions marquantes de l'année 2018

La transformation des Foyers de Travailleurs Migrants en Résidence Sociale

Initiée depuis plusieurs années, la transformation des Foyers de Travailleurs Migrants en Résidences Sociales s'est poursuivie durant l'année 2018. Les résidences en cours de transformations sont les résidences Le Carami à Hyères et Les Pins à La Seyne-sur-Mer, dans le département du Var.

En amont des livraisons programmées dans le courant du 1^{er} semestre 2019, API Provence a travaillé à préparer les résidents au déménagement à venir. S'agissant d'un public de « chibanis », très majoritairement âgés et rencontrant des problématiques de santé fortes, nous avons mis en place un dispositif d'information et de préparation au déménagement à venir. Pour les plus fragiles d'entre eux, des solutions adaptées ont pu être trouvées (maison de retraite).

Les réflexions sont engagées pour les résidences du Luc en Provence et de Fréjus.

La Résidence Lou Paradou (Résidence Autonomie)

Après plusieurs années de sous occupation, la Résidence Lou Paradou connaît dorénavant une occupation optimale. Sur l'année, **74 séniors** y ont résidé.

C'est ici le fruit d'un plan d'actions qui a visé à travailler sur plusieurs axes :

- La commercialisation (optimisation du partenariat avec les plateformes, supports de communication, organisation des visites...),
- L'installation d'un nouveau Conseil de Vie Sociale qui nous permet d'associer les résidents au fonctionnement de la structure,
- L'organisation de l'équipe et recrutement d'un responsable de résidence séniors à temps complet,
- Développement des animations,
- Réactivité des réponses apportées aux résidents seniors.

Par ailleurs, le changement de prestataire pour le fonctionnement du restaurant nous a permis de gagner en attractivité et d'augmenter, de manière significative, le nombre de repas servis aux séniors de Lou Paradou.

L'activité Etudiants et saisonniers

L'Association conforte sa place d'acteur majeur en matière d'accueil des étudiants et des saisonniers avec **1055 personnes accueillies** sur l'ensemble de nos résidences étudiantes et saisonnières des Alpes Maritimes.

L'année 2018 nous a permis de répondre aux besoins des étudiants et saisonniers mais également, aux besoins des écoles et entreprises de la région. Pour cela, nous avons formalisé des partenariats avec, notamment, l'EDHEC, POLYTECH, IMRED, l'Hôtel Marriott, AVIA PARTNER, etc.

En 2019, la livraison de la Résidence Jardin Secret (34 logements, 68 places) à Antibes, viendra consolider notre offre à destination des saisonniers.

L'accueil des Demandeurs d'Asile

Api Provence s'est mobilisée, dès 2016, sur l'accueil de demandeurs d'asile avec la création de deux Centres d'Accueil et d'Orientation pour demandeurs d'asile (CAO), dans le Var.

Ces lieux de vie permettent un 1er accueil, une prise en charge des demandeurs d'asile ainsi qu'un accompagnement spécifique à la demande d'asile.

Durant l'année 2018, ce sont **50 personnes** qui ont bénéficié du CAO du Luc et **57 personnes** sur Sainte Maxime. Le taux d'occupation moyen des 2 structures s'est élevé, pour l'année 2018 à 93%.

Au total, 31 demandeurs d'asile (15 au Luc en Provence et 16 à Sainte Maxime) ont obtenu une mesure de protection leur permettant de séjourner sereinement sur le territoire Français.

Les travaux de démolition du foyer de La Seyne-sur-Mer ont nécessité de repenser l'accueil des demandeurs d'asile au sein des foyers API Provence. C'est la Résidence l'Espérance, située au Luc-en-Provence, qui a permis de reloger 30 personnes ; 30 autres personnes sont hébergées à Sainte Maxime.

LES CHIFFRES CLEFS

14 829 personnes
reçues

2 293
accompagnements
sociaux

29 travailleurs
sociaux

Le CLLAJ à Sophia Antipolis



LES ACTIONS SOCIALES

14 829 personnes ont été reçues dans les services dédiés aux actions sociales d'API Provence, dont 12 536 premiers accueils et 2 293 accompagnements sociaux.



Le premier accueil dans nos services permet de recueillir les données relatives à la situation globale de la personne, identifier les problématiques, les forces, les faiblesses, analyser la situation, notamment autour du projet personnel, du logement, du budget. Enfin, la personne est informée sur ses droits et devoirs.

Dans les **Centres d'Orientation RSA** des Alpes Maritimes, la situation du bénéficiaire au regard du RSA est vérifiée, l'enjeu de cet accueil est d'obtenir l'engagement de l'usager dans la définition et la mise en œuvre des objectifs, qu'il soit dans une démarche active et participative pour la résolution des problématiques identifiées et dans la mise en œuvre de l'accompagnement qui lui sera proposé. Ainsi son dossier sera transmis au référent dédié pour mener des actions d'insertion.

Les Comités Locaux pour le Logement Autonomes des Jeunes CLLAJ des Alpes Maritimes et du Vaucluse accueillent des jeunes de moins de 30 ans en recherche de logement. De la même manière, les accompagnatrices sociales recueillent les informations relatives à la situation globale du demandeur, analysent sa situation professionnelle et budgétaire afin de vérifier la faisabilité du projet logement. En fonction des besoins, le demandeur se voit proposer de participer à des ateliers d'information collectifs sur le logement, ou sous réserve qu'il soit éligible, de solliciter les dispositifs d'aide à l'accès d'Action Logement et du Département. Enfin, par la suite, un soutien et un accompagnement à la recherche de logement est assuré.

L'accompagnement social est mis en œuvre par une équipe de professionnels d'accompagnateurs sociaux dont l'intervention s'articule autour de l'accueil physique des usagers, la réalisation d'un diagnostic, l'élaboration de préconisations et d'objectifs personnalisés, le suivi des démarches d'insertion, ou encore l'aide éducative budgétaire. Leur action s'appuie sur le droit commun et le partenariat local qu'ils contribuent à entretenir et développer. Au-delà de répondre aux problématiques de logement et/ou d'insertion sociale, les équipes s'efforcent, par une attention permanente et globale portée aux usagers, aux parcours marqués par la précarité et les difficultés économiques, d'obtenir des effets structurants et durables. L'accompagnement individualisé repose sur une implication tridimensionnelle : celle des bénéficiaires, au cœur de la logique d'accompagnement conformément au projet de l'association, celle des professionnels, enrichie par des pratiques et des expériences variées, et celle des financeurs, dont les objectifs liés aux politiques sociales sont définis dans les conventions.

Les équipes dédiées aux actions sociales sur le terrain en 2018 :

- ✓ 27 intervenants et accompagnatrices sociales,
- ✓ 3 secrétaires administratives et sociales,
- ✓ 2 coordinatrices sociales, une pour les actions sociales dans les Alpes-Maritimes, une pour les 2 CLLAJ.

Le Service «RSA « Gens du Voyage » dans les Alpes-Maritimes

Les publics visés par cette convention avec le Conseil Départemental des Alpes Maritimes sont les bénéficiaires du RSA nomades (gens du voyage) prioritairement usagers des aires d'accueil du département. API Provence est référent unique. Les problématiques sociales et administratives sont prégnantes, la santé et l'insertion professionnelle restent au centre des prises en charge.

En 2018, 255 bénéficiaires ont été accompagnés. 60% étaient des femmes, parmi lesquelles la tranche d'âge de 25 à 45 ans était la plus représentée. Le suivi couvre ici les champs du social, de l'assistance et de la médiation administrative. L'accent a été mis cette année sur l'insertion socio-professionnelle des femmes.

Dans cette dynamique d'émancipation et d'autonomisation des femmes, l'équipe a travaillé sur la mise en place d'ateliers sociolinguistiques. 8 ateliers ont été menés auprès d'un groupe de 6 femmes. Cette expérimentation a rencontré un vif succès et sera reconduite en 2019 auprès d'un nouveau groupe de femmes. L'équipe envisage également de travailler sur un nouveau module « Accompagner la scolarité de ses enfants ».

Le Service Référencement RSA dans le Vaucluse

API Provence est désignée par le Conseil Départemental pour mettre en œuvre la référence dans le cadre du dispositif RSA. Les services du Département orientent les bénéficiaires présentant une problématique de logement. L'un des devoirs des bénéficiaires est la signature et la mise en œuvre d'un Contrat d'Engagement Réciproque. La convention 2018 faisait état d'une file active de 65 bénéficiaires à accompagner dans l'année. Au-delà de la thématique du logement, sont traitées également les problématiques d'ordres administratifs, budgétaires et liées à l'emploi.

En 2018, 101 ménages ont été accompagnés par le service : 73% étaient des hommes, 88% se situaient dans la tranche d'âge des 25-40 ans, la grande majorité était hébergée par des tiers ou en résidence Accueil Temporaire Service de l'Asile (ATSA) gérée par ADOMA.

Le Service Référent de parcours RSA dans le Var

Ce service itinérant sur le département du Var, offre un accompagnement social individualisé pour permettre l'insertion sociale et professionnelle des publics bénéficiaires du RSA âgés de moins de 60 ans, résidant dans les foyers logements et résidences sociales API Provence ou de la SEM ADOMA. La capacité d'accueil est fixée par convention avec le Conseil Départemental du Var à 240 bénéficiaires du RSA en effectif permanent mensuel.

En 2018, l'équipe a accompagné au total 337 personnes : 86% étaient des hommes âgés de 26 à 50 ans, hébergés dans des résidences sociales ADOMA ou API Provence. 36% des sorties étaient positives, vers l'emploi ou le logement.

Les Centres d'Orientations RSA dans les Alpes-Maritimes (CORSA)

API Provence est engagée par convention annuelle avec le Conseil Départemental des Alpes- Maritimes, en qualité de référent chargé de l'instruction et de l'orientation des bénéficiaires du RSA pour tout le département, et sur trois centres distincts : CORSA Est et CORSA Centre à Nice, CORSA Ouest à Cannes. La mission des CORSA est de garantir aux personnes entrant dans le dispositif RSA une information complète et une orientation rapide vers un référent unique. Toute personne ayant déposé une demande de RSA, même si ses droits ne sont pas encore ouverts, peut être reçue au sein du service.

En 2018, 11137 bénéficiaires du RSA ont été reçus dans les 3 centres d'orientation. Un rapport a mis en évidence que le fait d'être reçu rapidement au sein d'un CORSA améliore les chances de retour à l'emploi. En juillet 2018, des fonds supplémentaires délivrés par le CDO6, ont permis d'enrichir chaque centre d'un intervenant social supplémentaire.

Les Mesures d'Accompagnement Social Individualisé (service ASLL) dans les Alpes-Maritimes

La convention signée par API Provence et le Conseil Départemental des Alpes Maritimes vise à soutenir un projet de logement pour des personnes en difficulté d'insertion, ou leur maintien dans le logement. L'orientation est faite par tout travailleur social.

En 2018, 292 personnes ont été accompagnées par le service. Les principaux motifs d'orientations demeurent la recherche de logement dans des situations d'expulsion ou de logement inadapté, sur tout le département hors des territoires de la Métropole Nice Côte d'Azur. Plus de 50% des bénéficiaires étaient âgés de 41 à 60 ans, pour la grande majorité des familles monoparentales.

Depuis le début de cette année, une nouvelle méthode de prise en charge des bénéficiaires a été expérimentée. Le travailleur social prescripteur inscrit le ménage pour un rendez-vous téléphonique avec un accompagnateur social dédié du service. Cet entretien téléphonique d'une durée de 30 minutes environ permet de vérifier que les ménages répondent aux critères d'éligibilité et acceptent d'être accompagnés, cette nouvelle procédure a permis de doubler le nombre des orientations par rapport à 2017 (240 en 2017, contre 501 en 2018).

L'accompagnement mené par les accompagnatrices sociales du service a permis **le relogement de 58 usagers**, soit près d'un ménage sur cinq (20%).

Mesures d'accompagnement social lié au logement « Soutien des salariés en difficulté » orientés par Action Logement sur les 3 départements

Au 2^{ème} semestre 2018, un nouveau partenariat a vu le jour entre API Provence et Action Logement. Une convention a été signée pour la réalisation de diagnostics et de mesures d'accompagnement social auprès de salariés en difficulté (situation de surendettement ou menacés d'expulsion par exemple). L'objectif principal est de maintenir les ménages dans leur logement.

Au total sur la période, API Provence a été destinataire de 17 ordres de mission sur les trois départements : 10 pour le Var, 6 pour celui des Alpes-Maritimes, 1 pour le Vaucluse. 10 ménages ont été accompagnés dans leurs difficultés.

Les Mesures d'Accompagnement Social Individualisé (ASLL) dans le Vaucluse

La convention signée avec le Conseil Départemental du Vaucluse prévoit la mise en œuvre sur l'année de 15 mesures d'accompagnement social lié au logement accès ou maintien, sur les territoires d'Avignon et de Sorgues. L'accompagnement dans le cadre de l'accès permet une bonne installation du ménage, souvent jeune dans le nouveau logement, et vient en prévention de dettes locatives, grâce à l'aide éducative budgétaire. L'accompagnement « maintien » permet de réduire ou de résorber l'impayé de loyer et d'intervenir dans le cadre d'une médiation auprès des bailleurs.

En 2018, le service ASLL a accompagné 42 ménages dans leur accès en logement. Plus de la moitié avait moins de 25 ans. Ces accompagnements ont permis à 70% des ménages d'atteindre leur autonomie en tant que locataire et de gérer au mieux leur budget.

Les Mesures d'Accompagnement Social Personnalisé (MASP) dans les Alpes-Maritimes

Une convention a été signée entre API Provence et le Conseil Départemental des Alpes Maritimes, pour la mise en œuvre de mesures de type MASP qui ont pour objectif principal d'accompagner les bénéficiaires dans la gestion de leur budget. En effet les personnes ne sont pas autonomes dans la gestion de leur situation administrative et financière et ont des difficultés budgétaires chroniques. Auxquelles peuvent s'ajouter des problématiques telles que le logement, la santé, l'emploi.

En 2018, 121 ménages ont bénéficié des mesures MASP. 57% des personnes suivies étaient célibataires, 27% des familles monoparentales. Ces accompagnements soutenus se sont concentrés sur la gestion du budget, l'apurement des dettes et la priorisation des dépenses afin de permettre le maintien en logement.

Le Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes dans le Vaucluse et les Alpes-Maritimes

Soutenus par la Région PACA, les départements, les Caisses d'Allocations Familiales, les EPCI Communautés d'Agglomération Sophia Antipolis et Grand Avignon, Action Logement Services, les CLLAJ interviennent auprès des jeunes de moins de 30 ans quelle que soit leur situation familiale et professionnelle. Les équipes accueillent, informent, orientent, et accompagnent les jeunes à la recherche, à l'accès et au maintien dans un logement autonome. Les CLLAJ animent et mettent en place les outils et les solutions adaptés aux demandes en matière de logement des jeunes. Enfin, les CLLAJ développent les partenariats locaux.

Le CLLAJ des Alpes-Maritimes a relogé 58 jeunes : 37 dans le parc privé, 2 dans le parc public, 19 au sein de structures temporaires. L'équipe a organisé 24 ateliers collectifs d'information logement ou impôts, 153 jeunes ont pu en bénéficier.

Le CLLAJ d'Avignon a relogé 60 jeunes : 31 dans le parc privé, 29 dans le parc public. L'équipe a organisé 27 ateliers collectifs auxquels ont participé 230 jeunes. Par ailleurs, plus de 2200 jeunes apprentis ont bénéficié d'une information sur leurs droits dans les CFA d'Avignon où se sont déplacées les équipes d'API Provence.

Cette année, le CLLAJ des Alpes Maritimes a mené une expérimentation en partenariat avec le FASTT Interim. La convention « Soutien pour l'accès et le maintien en logement des jeunes intérimaires » a été signée pour permettre l'accueil, l'information et l'accompagnement vers le logement de 15 ménages sur l'année. Le bilan de cette expérimentation est positif, 3 jeunes ont été relogés dans le parc privé. Le public accompagné était majoritairement masculin, âgé de 18 à 25 ans et célibataire.

Au total en 2018, les CLLAJ ont reçu 898 jeunes en premier accueil, et en ont accompagné 795 dans leur projet de logement. Dans le Vaucluse, compte tenu de la spécificité du CLLAJ avec son Bureau Immobilier Social, 70 bailleurs privés ont été informés, conseillés ou accompagnés dans la mise en location de leur bien immobilier.



Le Fond européen Asile Migration et Intégration (FAMI) « Pour une inclusion sociale et pérenne » dans le Var et les Alpes-Maritimes

API Provence est engagée par une convention pluriannuelle 2018-2020 pour la mise en œuvre du projet FAMI (Europe/Etat), qui vise à promouvoir et soutenir l'intégration des ressortissants de pays tiers et des bénéficiaires de la protection internationale. Le public concerné réside dans des résidences API Provence des départements du Var et des Alpes-Maritimes. Les actions mises en œuvre permettent de donner à ce public les clés de compréhension et les moyens nécessaires à leur inclusion sociale pérenne. Elles se déclinent par la mise en œuvre et le développement de dispositifs d'accompagnement spécifiques, individualisés et collectifs. Il s'agit aussi de permettre au public ciblé d'acquérir des compétences et du savoir-être en s'appuyant sur les équipes sociales d'API Provence. Ces équipes, chargées des accompagnements globaux et individuels, organisent et animent des ateliers pédagogiques, tout en mobilisant les partenaires locaux compétents dans les domaines les plus spécifiques.

En 2018, les équipes dédiées à la mise en œuvre de cette convention ont accompagné 340 personnes dans leurs démarches administratives, logement, accès aux droits, santé, prévention, etc. Le public était exclusivement masculin et ressortissant des pays hors Union Européenne. 30 ateliers collectifs ont été réalisés avec les partenaires santé, mutuelles, caisses de retraite, nutrition etc., ainsi que des rencontres informelles et festives. Ces ateliers ont rassemblé près de 150 participants.

LES CHIFFRES CLEFS

160 diagnostics sociaux

51 ménages relogés

11 familles sorties des
squats ont été
accompagnées

DES FILIALES, API EMO ET API SENIORS

API EMO (Etudes et Maîtrises d'œuvre) et la Direction Missions et Développement

L'ingénierie sociale et urbaine

La filiale API EMO portée par la Direction Mission et Développement, correspond à l'activité historique de l'Association. Lors de sa création en 1990, API Provence a conduit diverses missions pour le compte de l'Etat dans le cadre de résorption de bidons-ville et d'habitats insalubres. Les MOUS (maîtrise d'œuvre urbaine et sociale) ont joué un rôle déterminant avec les diagnostics initiaux, puis les propositions d'actions et leur mise en œuvre dans le cadre de situations complexes, nécessitant une rigueur d'exécution et une adaptation sociale. De plus, avec la réalisation d'études et la déclinaison opérationnelle qui peut en être faite, API Provence accompagne les institutions locales dans leur politique du logement.

Le pôle Mission et développement est composé d'une équipe de 4 professionnels dont les compétences s'étendent aux champs suivants :

- Études diverses,
- MOUS,
- Diagnostics sociaux,
- Animation sur l'habitat privé.

Les 5 principaux axes d'intervention

1. L'animation de dispositifs co-pilotés par des EPCI et l'Etat via la contractualisation avec l'ANAH, pour notamment lutter contre le logement insalubre, indigne ou indécent, produire des logements conventionnés par des propriétaires privés, lutter contre la vacance par des mesures incitatives, promouvoir des actions luttant contre la précarité énergétique. Afin de conduire ces missions, API Provence et/ou sa filiale API EMO, se sont associées en cotraitance avec d'autres bureaux d'études, en l'occurrence la société Citémétrie. Les dispositifs sont les suivants :



○ **Programme intercommunal d'amélioration durable de l'Habitat (PIAHD)** de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis. Les objectifs sont de 256 logements réhabilités sur 3 ans, avec un lancement en 2016. Au 31 mai 2018 le dispositif a été arrêté prématurément par la CASA pour raison budgétaires.

- **Programme d'Intérêt Général (PIG)** de la Métropole Nice Côte d'Azur. L'objectif est de réhabiliter 639 logements sur trois ans, avec un programme lancé en octobre 2014. A la fin du dispositif en mars 2018 c'est plus de 700 dossiers qui ont été déposés et agréés (propriétaires occupants et bailleurs).
- **Obtention de l'agrément AMO pour le montage des dossiers dans le secteur diffus.** Agrément accordé en octobre 2018 et pour une durée de 5 ans renouvelable. Au 31 décembre 2018, 10 dossiers avaient déjà été déposés auprès de l'ANAH.

2. La conduite de MOUS accompagne des opérations urbaines et sociales aux côtés de partenaires institutionnels. Les missions s'inscrivent dans un dispositif de reconquête urbaine avec la mise en place de mesures spécifiques comprenant des diagnostics sociaux, relogements, accompagnements de publics précarisés (propriétaires et/ou locataires), qui se déclinent ainsi :

- **MOUS** relogement du Programme National de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés (PNRQAD) engagé en 2013 par la Métropole Nice Côte d'Azur, en lien avec une OPAH RU et un PRU. Depuis le démarrage de la mission 42 ménages sont relogés définitivement, 160 diagnostics sociaux ont été réalisés dont 90 sur des copropriétés dégradées et 9 propriétaires occupants ont été accompagnés pour une aide à la solvabilisation.



- **MOUS** relogement pour le bailleur ICF Habitat Sud-Est Méditerranée dans le cadre de l'opération de démolition de la Résidence Noblemaire à Antibes : diagnostic de 17 ménages dont 9 ménages relogés en 2018
- **Programme d'accès au logement et à l'insertion** pour des familles sorties de squats et des campements du Département des Alpes Maritimes pour le compte de l'Etat et de la Métropole Nice Côte d'Azur. 69 ménages, soit 168 personnes dont 47 enfants ont bénéficié d'un diagnostic préalable à l'évacuation des campements et/ou squats. 11 familles sont accompagnées dans le programme avec un objectif d'accès à l'autonomie et au logement et de mobilisation du droit commun.



3. L'animation de permanences pour l'accès aux droits liés au logement

Cette mission est conduite avec le soutien de la Fondation Abbé Pierre et permet d'accompagner des familles en situation difficile sur trois secteurs : Antibes, Cannes, Grasse. 134 ménages (dont 34 nouveaux) ont été accompagnés pour faciliter l'accès au droit au logement, anticiper les expulsions et solutionner des problèmes d'habitat insalubre.

4. Dispositif SOS taudis

Cette mission, dans le prolongement de la PADLL permet d'accompagner des familles faisant face à une situation de logement indécent ou insalubre et qui s'articule autour de 3 axes :

- Diagnostic technique et suivi des procédures engagées,
- Médiation avec le propriétaire,
- Production des rapports dans le cadre des procédures juridiques.

Il est prévu 20 mesures d'accompagnement sur l'ensemble des territoires couverts (Antibes, Cannes, Grasse et Nice).

4. L'accompagnement du travailleur social de VEOLIA sur l'aire d'accueil des Gens du Voyage de Nice

API Provence, experte dans la connaissance et les relations avec les Gens du Voyage, intervient au titre de sous-traitant de VEOLIA, gestionnaire de l'aire d'accueil de Nice, pour renforcer l'action individuelle menée par son assistante sociale sur site. Notre mission vise un soutien méthodologique et opérationnel pour favoriser la mobilisation d'un large panel d'acteurs sociaux associatifs et institutionnels avec la formalisation, l'animation et la coordination de partenariats au profit des ménages de l'Aire d'Accueil.



API SENIORS

La question du logement adapté des séniors est toujours d'actualité. La loi d'adaptation au vieillissement de la société de 2015 a confirmé l'absolue nécessité de trouver des réponses nouvelles et complémentaires aux dispositifs existants. Son article 20 permet désormais de cibler les séniors dans des programmes de logement locatif social, en sollicitant une dérogation auprès du Préfet pour ce qui relève des contingents réservataires.

Par ailleurs, certains Départements comme celui des Alpes Maritimes ont lancé des appels à projet pour le développement d'une offre de logement adapté, via les autorisations d'ouverture de résidence autonomie.

Dans ce contexte, le concept de résidence service séniors accessible au retraité à revenus moyens développé par API Séniors est totalement cohérent. Cependant la mise en place opérationnelle reste complexe et les équipes d'API Provence continuent à promouvoir cette innovation sociale.

En 2018, plusieurs opérations ont connu un degré d'avancement significatif. En effet, 3 opérations portées par le promoteur IMMALLIANCE ont atteint la phase administrative suivante : permis de construire délivré et purgé.

Au regard des conditions d'exploitation exigées par les opérateurs immobiliers (promoteurs, banques, plateforme de commercialisation...), les premières opérations seront gérées par la maison mère API Provence. A la lecture des éléments financiers, l'association apporte davantage de garanties. Il est néanmoins prévu dans les contrats de baux que l'association puisse sous-traiter à un prestataire de son choix l'exploitation desdites résidences, tout en garantissant les loyers.

C'est dans cette même logique que la Résidence Services Séniors de Vitrolles a été montée. Le promoteur, en l'occurrence la société ALTAREA COGEDIM a vendu à la CDC HABITAT la résidence de 78 logements. Le BEFA (bail en état futur d'achèvement) signé entre ces deux sociétés et API Provence en qualité de gestionnaire a été acté devant notaire le 6 décembre 2018. Cette première opération sera livrée en septembre 2020 sur le concept API Séniors, mais avec API Provence en qualité de gestionnaire.

Cette étape permet de confirmer le modèle économique et ouvre le champ du possible pour la filiale API Séniors qui continue de porter divers projets de développement.



*Opération "Nouvelle Rive", à Vitrolles
Résidence services séniors*

LES CHIFFRES CLEFS

9 000 interventions sur la
Région SUD PACA



Opération à La Seyne-sur-Mer La Syrah, livraison juin 2019

LES RESIDENCES, LE PATRIMOINE

Le maintien en bon état du parc

La poursuite de l'effort au titre des provisions affectées au gros entretien reste l'une des fortes priorités de l'Association.

Ce sont toujours les dépenses liées à l'aménagement intérieur et peinture des logements (60% du budget) qui sont les plus importantes. A noter le résultat d'un travail de qualité avec les équipes en régie, réduisant le recours à des prestataires extérieurs.

La maîtrise la maintenance

Environ 9 000 demandes d'intervention ont été enregistrées et traitées en 2018.

L'acquisition d'un outil informatique adapté : AQ MANAGER, permet de planifier les tâches et d'avoir un suivi de la réalisation des travaux par les agents de maintenance en temps réel. Des analyses plus fines peuvent désormais être réalisées et nos missions de maintenance améliorées en terme qualitatif. Ces analyses permettent désormais de s'orienter vers une maintenance préventive plutôt que curative.

La maîtrise des consommations et la gestion des fluides

En 2018, les premières opérations d'amélioration énergétique ont démarré par la mise en place de radiateurs intelligents, avec détection de présence, détection fenêtres ouvertes, avec dispositif de blocage des températures maximum de service. Les 2 premières opérations permettent de confirmer une économie de 25% sur ces opérations, consécutive à la mise en place du dispositif. Cette action sera poursuivie en 2019.

En ce qui concerne le passage à la technologie LED, toutes les ampoules changées lors de la maintenance sont désormais à LED.

Sur les 3 prochaines années, l'intégralité de notre éclairage sera ainsi modifiée.

Nous allons poursuivre nos efforts de gros entretien sur ces 2 postes planifiés durant 5 ans, de façon à atteindre les objectifs de réduction de consommation.

Chantiers en cours et livraisons

Le chantier de Hyères LE CARAMI

Cette opération de transformation de foyer de travailleur migrants aboutira à la livraison d'une première tranche de 90 logements en Avril 2019.

Le chantier de La Seyne sur mer La syrah :

C'est une opération neuve, pour le relogement de l'ancien foyer travailleur migrants « les pins ».

Cette nouvelle résidence sera livrée en Juin 2019

Plan stratégique du Patrimoine (PSP)

Cette démarche doit nous permettre entre autres, de connaître parfaitement l'état des bâtiments et des équipements techniques et nous fournir des indications précises sur les investissements à programmer à moyen et long terme pour le maintien en état de nos établissements. Cette approche détaillée, construite à partir de la connaissance de tous les composants techniques (quantitatif et état de conservation) a été initiée en 2017 et poursuivie en 2018.

LES CHIFFRES CLEFS

Un résultat positif

+ 36 197€

Extension de l'activité
CORSA

Création d'une section
fiscalisée



Le Conseil d'Administration en séance de travail

Pierre BREUIL, Président,

*Didier ROULET, Vice-Président,
Dominique TRIGON, Vice-Président,
Dominique LAROCHE, Trésorier,
Khaled TOUMI, Trésorier Adjoint,
Jean-Claude TOMASSO, Secrétaire,
Gérard GUGLIERI, Secrétaire adjoint,
Auguste DERRIVES,
Vincent GAVERIAUX,
Corinne HONORAT,
Christian MAGNIER,
Gérard NABLET,
Michèle PAUCO,
Francis RIGAULT,
Marielle VANINI*

LES ÉLÉMENTS FINANCIERS

L'exercice 2018 s'est soldé par un bénéfice de 36.197 € pour l'Association. Ce résultat 2018 tient compte d'environ 100.000 € de frais engagés pour le développement de l'activité résidences seniors. Ce résultat confirme la bonne année 2017 et la capacité de l'association à pérenniser son activité.

Les faits marquants

- Extension de l'activité CORSA au 1^{er} juillet 2018
- Démarrage d'une nouvelle activité au sein de l'Association : les premières dépenses ont été engagées en vue de l'intégration des futures résidences seniors à caractère privé. Cela aura pour conséquence de créer un secteur distinct qui sera à but lucratif et donc soumis aux règles fiscales en termes d'imposition de bénéfices et d'assujettissement en matière de TVA

Libellés	31/12/2018	31/12/2017	Ecart	Variation (%)	
Loyers	8 224 377	8 149 953	74 424	0,91%	Note A
Charges communes	1 122 485	1 004 249	118 236	11,77%	
Autres prestations	846 679	894 779	-48 100	-5,38%	
Sous-total	10 193 541	10 048 981	144 560	1,44%	
Subventions d'exploitation	4 897 135	4 866 883	30 252	0,62%	
Transferts de charges	73 201	111 602	-38 401	-34,41%	
Autres produits	129 175	122 216	6 959	5,69%	
Total produits d'exploitation	15 293 052	15 149 682	143 370	0,95%	
Eau, électricité, gaz	1 458 393	1 453 879	4 514	0,31%	
Locations immobilières	3 841 361	3 652 468	188 893	5,17%	Note B
Charges locatives	438 453	523 771	-85 318	-16,29%	
Charges entretien relatives aux PGE	241 360	193 679	47 681	24,62%	
Entretien courant	318 960	375 011	-56 051	-14,95%	
Maintenance	200 795	238 957	-38 162	-15,97%	
Assurance	178 230	172 638	5 592	3,24%	
Personnel intérimaire	131 577	120 684	10 893	9,03%	
Honoraires	253 062	152 555	100 507	65,88%	Note C
Frais de déplacements	187 369	169 425	17 944	10,59%	
Autres achats, charges externes	994 798	1 009 041	-14 243	-1,41%	
Impôts et taxes	360 449	322 445	38 004	11,79%	
Masse salariale	6 109 473	5 782 308	327 165	5,66%	Note D
Dotation aux amortissements	469 332	443 646	25 686	5,79%	
Provisions nettes sur créances locataires	-105 933	-161	-105 772	65696,89%	Note E
Pertes sur locataires	152 265	144 985	7 280	5,02%	
Provisions nettes PGE	3 800	289 900	-286 100	-98,69%	Note F
Autres provisions	-102 262	22 016	-124 278	-564,49%	Note G
Autres charges	96 770	61 457	35 313	57,46%	
Total charges d'exploitation	15 228 252	15 128 704	99 548	0,66%	
Résultat d'exploitation	64 800	20 978	43 822	208,90%	Note H
Résultat financier	-15 105	-1 235	-13 870	1123,08%	
Résultat exceptionnel	-11 310	289 518	-300 828	-103,91%	
Impôt sur les produits financiers	2 188	2 299	-111	-4,83%	
Résultat net	36 197	306 962	-270 765	-88,21%	Note I

LES PERSPECTIVES EN 2019

L'année 2018 s'est écoulée avec un chantier important de réorganisation interne, tout en préservant un service de qualité auprès des usagers. Les résultats sociaux, humains techniques et financiers ont été à la hauteur des espérances. Les efforts consentis par l'ensemble des salariés auront permis de franchir une étape supplémentaire à API Provence dans sa quête de modernisation des process et métiers.

Cette étape devra se prolonger en 2019, avec l'instauration de nouveaux outils de gestion du temps de travail, une évolution du logiciel de gestion locative et sociale, une sécurisation des réseaux informatiques. La mise en place de la RGPD impulsée en 2018 devra se finaliser et la préparation à de nouvelles réglementations sera obligatoire comme l'activation du RPLS (recensement du patrimoine locatif social).

Au plan interne, l'année 2019 verra la mise en place du nouveau CSE (comité social économique) après l'organisation des élections des représentants du personnel.

Tous ces aspects contribueront au même objectif de renforcement de l'entreprise d'économie sociale et solidaire à statut associatif qu'est API Provence.

Ce travail permet d'envisager un avenir serein et de s'ouvrir vers le développement externe. Le positionnement d'API Provence à l'échelle régionale renforce la nécessité de croissance afin d'améliorer les coûts et de rationaliser les moyens. La dynamique de regroupement est dans l'ère du temps et le secteur associatif est concerné par ce phénomène.

Sur un plan national, l'Etat après avoir restructuré totalement le secteur du 1% logement concentrant l'ensemble des opérateurs en un seul acteur : Action Logement a prolongé cette orientation via la loi ELAN en contraignant les bailleurs sociaux à se regrouper dès lors qu'ils ont moins de 12 000 logements.

La prochaine étape pourrait bien concerner le secteur associatif puisque les agréments de gestion locative sont délivrés par l'Etat. Le projet création d'une entité « *Caisse des Dépôt et Consignations Solidarité* » pour accompagner les associations et proposer des services support, suscite des questionnements sur la volonté de l'Etat de poursuivre son action de concentration des acteurs.

API Provence souhaite garder la maîtrise de son devenir et inscrit de façon volontariste la stratégie de groupement, mutualisation et fusion avec d'autres associations. Toutes les opportunités seront étudiées en ce sens avec une approche pragmatique.

Le développement de la filiale API Séniors s'inscrit également dans cette philosophie d'indépendance. Cette filiale devra apporter une réponse à ce jour inexistante pour les séniors à revenus moyens, mais également être excédentaire pour alimenter la maison mère API Provence et sécuriser son action sociale en direction des publics les plus vulnérables.

2019 sera une année stratégique avant de faire face en 2020 aux ouvertures de résidences qui ont été présentées dans ce rapport d'activité.

NOS IMPLANTATIONS

Alpes-Maritimes

Siège Social , «Le Florida », 438 Bd Emmanuel Maurel, 06140 VENCE - Tél. 04 93 58 98 74

C.L.L.A.J. (Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes) Mission Locale Antipolis, Nova Antipolis Proxima
Bât 1, 2067 chemin de Saint Claude, 06600 ANTIBES - Tél. 04 92 91 79 71

Résidences Sociales

Villa Christina 3/5 rue Lycklama, 06400 CANNES - Tél. 04 93 38 30 30

Galets d'Azur 90-130 impasse de La Brague, 06600 ANTIBES - Tél. 04 92 90 44 10

Villa Nador 61 boulevard Wilson, 06600 Antibes - 09 66 02 53 88

Villa Les Pins 20 avenue du Grand Pin, 06600 Antibes - 04 92 90 44 10

Logements d'urgence - Villa Rose 99-99 bis avenue Philippe Rochat, 06600 Antibes - 04 93 33 92 79

Résidence Séniors Autonomie

Lou Paradou 530 Chemin des Ames du Purgatoire, 06600 ANTIBES - Tél. 04 92 91 24 60

API Résidence de Grasse 4 avenue Jean XXIII, 06130 Grasse (ouverture en juillet 2020)

Résidences Habitat Jeunes (Foyers de Jeunes Travailleurs)

Maison d'Antipolis 2 rue du Docteur François Delmas, 06600 ANTIBES - Tél. 04 93 34 05 04

Valbonne 3 rue Soutrane, Garbejaire, 06560 Valbonne Sophia Antipolis – Tél. 04 92 95 40 10

Le Clos Notre Dame 45 avenue Yves Emmanuel Baudoin, 06130 GRASSE - Tél. 04 93 42 19 17

Les Nations 25 avenue Durante, 06000 NICE. Tél. 04 93 85 87 74

Résidences Etudiants et Saisonniers

Baudoin angle 8 rue Raoul Lesueur et 2 rue Colonel Gassin, 06200 Nice – Tél. 04 93 56 46 58

Beaumont 3 rue Beaumont, 063200 Nice – Tél. 04 93 56 46 58

Le Figuier 32 rue Marcellin Berthelot, 06400 CANNES - Tél. 04 93 38 67 66

Les Orangettes 43/45 boulevard du Pape Jean XXIII, 06300 NICE - Tél. 04 93 56 46 58

Les Sables d'Argent 7 allée des Sables, 06600 ANTIBES.

Skema 63 rue Dostoïevski, 06560 Valbonne Sophia Antipolis – Tél. 04 93 00 02 30

Sky Valley 73 avenue Simone Veil, 06200 NICE - Tél. 04 93 17 72 09

Pensions de Famille

La Cabraire 5 rue de la Cabraire, 06140 VENCE - Tél. 04 93 59 75 03

Le Clos Notre Dame 45 avenue Yves Emmanuel Baudoin, 06130 GRASSE - Tél. 04 93 42 19 17

Var

Résidences Sociales tout public

La Calade 217 boulevard des Remparts, 83300 DRAGUIGNAN - Tél. 04 94 68 47 97

Les Sables 172 rue Savournin, 83600 FREJUS - Tél. 04 94 17 37 98

Le Carami 5 montée de Costebelle, 83400 HYERES - Tél. 04 98 00 98 50

Mosaïca 320 avenue Louise Michel, 83500 LA SEYNE/MER - Tél. 04 94 87 98 94

L'Espérance quartier Les Retraches, rue Nicolas Boileau, 93340 LE LUC EN PROVENCE – Tél. 04 94 47 96 87

La Deidière n° 473 - quartier La Deidière, 83270 ST CYR/MER – Tél. 04 94 26 69 23

Les Platanes 256 route du Plan de la Tour, 83120 SAINTE MAXIME - Tél. 04 94 49 24 12

Les Magnolias Bât B - 1572 rue Jacques Artufel, 83700 SAINT RAPHAEL – Tél. 04 94 95 64 91.

Résidence Accueil

André Chaudières 171 chemin du Chevalier (ex Chemin de Bonneval), 83470 SAINT MAXIMIN - Tél. 04 94 69 00 97

Pension de Famille

Maison Garnier 4 rue St Joseph, 83170 BRIGNOLES - Tél. 04.94.59.02.67

Résidence étudiants

Marcel Sembat 85 rue Marcel Sembat, Pont du Las, 83200 TOULON

Vaucluse

Résidences Habitat Jeunes

Le Clos du Jardin Neuf 6 avenue Bonaventure, 84000 AVIGNON - Tél. 04 86 19 41 00

Van Dyck 27 avenue de la Synagogue ? 84000 AVIGNON - Tél 04 86 19 41 00

C.L.L.A.J. (Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes) Le Clos du Jardin Neuf, 6 avenue Bonaventure, 84000 Avignon – Tél. 04 86 19 41 00

Immeuble le Corail 445 Avenue Gentilly – 84700 SORGUES

API Provence, association loi 1901, Siret 37933347900119 www.apiprovence.org

Imprimé par nos soins